

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
53805204400012

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Etablissements publics de santé REGIE DES
THERMES

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE DIGNE LES BAINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

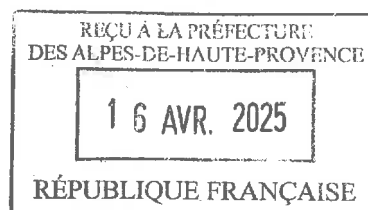
Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : REGIE DES THERMES (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	32
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 403 944,01	4 303 944,01
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 100 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 403 944,01	4 403 944,01

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 532 245,20	2 231 608,96
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	41 100,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 341 736,24
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 573 345,20	2 573 345,20

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 977 289,21	6 977 289,21
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 789 015,05	0,00	1 397 403,40	0,00	1 397 403,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 412 354,23	0,00	2 244 964,57	0,00	2 244 964,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	592,00	0,00	682,00	0,00	682,00
Total des dépenses de gestion des services		4 201 961,28	0,00	3 643 049,97	0,00	3 643 049,97
66	Charges financières	57 483,28	0,00	43 772,47	0,00	43 772,47
67	Charges exceptionnelles	7 700,00	0,00	7 700,00	0,00	7 700,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	200,00		200,00	0,00	200,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	37 511,00	0,00	37 511,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 267 344,56	0,00	3 732 233,44	0,00	3 732 233,44
023	Virement à la section d'investissement (6)	282 866,62		217 750,28	0,00	217 750,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	449 622,47		453 960,29	0,00	453 960,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		732 489,09		671 710,57	0,00	671 710,57
TOTAL		4 999 833,65	0,00	4 403 944,01	0,00	4 403 944,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 403 944,01
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	55 000,00	0,00	61 000,00	0,00	61 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 900 219,92	0,00	4 102 434,01	0,00	4 102 434,01
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	0,00	4 400,00	0,00	4 400,00
Total des recettes de gestion des services		4 957 719,92	0,00	4 167 834,01	0,00	4 167 834,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 000,00	0,00	6 150,00	0,00	6 150,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 966 719,92	0,00	4 173 984,01	0,00	4 173 984,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	129 422,00		129 960,00	0,00	129 960,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		129 422,00		129 960,00	0,00	129 960,00
TOTAL		5 096 141,92	0,00	4 303 944,01	0,00	4 303 944,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	100 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 403 944,01
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	541 750,57
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	80 900,00	41 100,00	53 000,00	0,00	94 100,00
21	Immobilisations corporelles	657 924,69	0,00	2 180 845,57	0,00	2 180 845,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	738 824,69	41 100,00	2 233 845,57	0,00	2 274 945,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	162 095,47	0,00	168 439,63	0,00	168 439,63
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	162 095,47	0,00	168 439,63	0,00	168 439,63
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	900 920,16	41 100,00	2 402 285,20	0,00	2 443 385,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	129 422,00		129 960,00	0,00	129 960,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	129 422,00		129 960,00	0,00	129 960,00
	TOTAL	1 030 342,16	41 100,00	2 532 245,20	0,00	2 573 345,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 573 345,20
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	59 898,39	0,00	59 898,39
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	59 898,39	0,00	59 898,39

REGIE DES THERMES - REGIE DES THERMES - BP (projet de budget) - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	1 559 898,39	0,00	1 559 898,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	282 866,62		217 750,28	0,00	217 750,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	449 622,47		453 960,29	0,00	453 960,29
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		732 489,09		671 710,57	0,00	671 710,57
TOTAL		732 489,09	0,00	2 231 608,96	0,00	2 231 608,96

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	341 736,24
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 573 345,20
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	541 750,57
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 397 403,40		1 397 403,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 244 964,57		2 244 964,57
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		7 426,14	7 426,14
65	Autres charges de gestion courante	682,00		682,00
66	Charges financières	43 772,47	0,00	43 772,47
67	Charges exceptionnelles	7 700,00	0,00	7 700,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	200,00	446 534,15	446 734,15
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	37 511,00		37 511,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		217 750,28	217 750,28
	Dépenses d'exploitation – Total	3 732 233,44	671 710,57	4 403 944,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 403 944,01
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	114 960,00	114 960,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	168 439,63	0,00	168 439,63
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	94 100,00	0,00	94 100,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 180 845,57	0,00	2 180 845,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 443 385,20	129 960,00	2 573 345,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 573 345,20
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	61 000,00		61 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		15 000,00	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 102 434,01		4 102 434,01
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 400,00		4 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 150,00	114 960,00	121 110,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 173 984,01	129 960,00	4 303 944,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	100 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 403 944,01
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		446 534,15	446 534,15
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	7 426,14	7 426,14
021	Virement de la section d'exploitation		217 750,28	217 750,28
Recettes d'investissement – Total		1 500 000,00	671 710,57	2 171 710,57

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	341 736,24
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	59 898,39
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 573 345,20
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 789 015,05	1 397 403,40	0,00
6013	Matières premières et fournitures	75 669,97	68 700,00	0,00
6021	Matières consommables	149 000,00	137 000,00	0,00
60221	Combustibles et carburants	16 000,00	11 750,00	0,00
60222	Produits d'entretien	29 900,00	26 100,00	0,00
60223	Fournitures d'atelier et d'usine	19 900,00	19 500,00	0,00
60225	Fournitures de bureau	300,00	500,00	0,00
6032	Variat* stocks autres approvisionnements	17 341,74	18 840,29	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	12 332,03	10 044,25	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	375 067,24	282 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	11 000,00	12 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 400,00	3 300,00	0,00
6066	Carburants	1 000,00	720,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	29 500,00	30 000,00	0,00
607	Achats de marchandises	28 000,00	23 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	207 748,42	189 500,00	0,00
6132	Locations immobilières	16 000,00	12 650,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 400,00	7 700,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	225 000,00	45 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	900,00	300,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	56 000,00	33 000,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	1 860,00	1 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 600,00	1 600,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	38 000,00	31 000,00	0,00
6156	Maintenance	73 000,00	76 200,00	0,00
6161	Multirisques	13 990,00	15 736,86	0,00
6168	Autres	13 700,00	16 296,00	0,00
617	Etudes et recherches	28 450,00	36 300,00	0,00
618	Divers	600,00	660,00	0,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	2 000,00	1 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 640,00	1 640,00	0,00
6226	Honoraires	5 000,00	2 950,00	0,00
6228	Divers	10 214,65	6 650,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 800,00	5 500,00	0,00
6233	Foires et expositions	26 300,00	17 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	7 600,00	2 830,00	0,00
6237	Publications	120 165,00	109 200,00	0,00
6238	Divers	2 530,00	13 500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	350,00	1 350,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	0,00
6257	Réceptions	3 250,00	1 300,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	9 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 100,00	9 400,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	9 500,00	10 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 706,00	13 496,00	0,00
6288	Autres	30 700,00	25 190,00	0,00
63512	Taxes foncières	70 000,00	53 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 500,00	2 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 412 354,23	2 244 964,57	0,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	38 500,00	0,00
6312	Taxe d'apprentissage	12 750,00	10 538,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	23 750,00	17 497,00	0,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	8 500,00	5 974,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 805 000,00	1 620 522,57	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	333 774,23	359 640,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	7 900,00	9 727,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	75 000,00	82 218,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	74 200,00	63 512,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	21 000,00	20 131,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	13 800,00	11 665,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 680,00	5 040,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	592,00	682,00	0,00
6518	Autres	580,00	670,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	12,00	12,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 201 961,28	3 643 049,97	0,00
66	Charges financières (b) (8)	57 483,28	43 772,47	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 433,39	46 162,15	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-450,11	-7 489,68	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 500,00	5 100,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 700,00	7 700,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 500,00	7 500,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	200,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	200,00	200,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	200,00	200,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	37 511,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	37 511,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 267 344,56	3 732 233,44	0,00
023	Virement à la section d'investissement	282 866,62	217 750,28	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	449 622,47	453 960,29	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	16 241,99	7 426,14	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	433 380,48	446 534,15	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		732 489,09	671 710,57	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		732 489,09	671 710,57	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 999 833,65	4 403 944,01	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 403 944,01
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	18 974,43
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	26 464,11
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-7 489,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	55 000,00	61 000,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	24 000,00	24 000,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	15 000,00	15 000,00	0,00
64198	Autres remboursements	16 000,00	22 000,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 900 219,92	4 102 434,01	0,00
706	Prestations de services	4 840 537,66	4 050 334,01	0,00
707	Ventes de marchandises	50 000,00	40 700,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	1 500,00	1 400,00	0,00
7082	Commissions et courtages	3 132,26	3 600,00	0,00
7083	Locations diverses	4 400,00	6 000,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	650,00	400,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	4 400,00	0,00
7588	Autres	2 500,00	4 400,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 957 719,92	4 167 834,01	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 000,00	6 150,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	50,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	8 000,00	6 100,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 966 719,92	4 173 984,01	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	129 422,00	129 960,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	17 000,00	15 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	112 422,00	114 960,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		129 422,00	129 960,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 096 141,92	4 303 944,01	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	100 000,00
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 403 944,01
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	80 900,00	53 000,00	0,00
2031	Frais d'études	80 900,00	52 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	657 924,69	2 180 845,57	0,00
2135	Installations générales, agencements	454 024,69	2 118 636,43	0,00
2154	Matériel industriel	122 000,00	20 000,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	31 100,00	30 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	50 800,00	12 209,14	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		738 824,69	2 233 845,57	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	162 095,47	168 439,63	0,00
1641	Emprunts en euros	162 095,47	168 439,63	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		162 095,47	168 439,63	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		900 920,16	2 402 285,20	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	129 422,00	129 960,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	112 422,00	114 960,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	66 718,00	69 256,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	21 402,00	21 402,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	13 574,00	13 574,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	10 728,00	0,00	0,00
139188	des tiers	0,00	10 728,00	0,00
	Charges transférées	17 000,00	15 000,00	0,00
313	Matières premières et fournitures	17 000,00	15 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		129 422,00	129 960,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 030 342,16	2 532 245,20	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		41 100,00
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 573 345,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 500 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	1 500 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	59 898,39	0,00
1068	Autres réserves	0,00	59 898,39	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	59 898,39	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	1 559 898,39	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	282 866,62	217 750,28	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	449 622,47	453 960,29	0,00
28031	Frais d'études	37 041,00	42 635,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	721,00	721,00	0,00
2807	Fonds commercial	1,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 499,00	1 499,00	0,00
28131	Bâtiments	24 167,00	24 167,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	136 997,91	138 757,75	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	8 452,00	8 452,00	0,00
28154	Matériel industriel	10 219,32	8 969,76	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	2 717,00	2 717,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	133 693,00	133 693,00	0,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	65 317,00	65 317,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	2 911,00	10 296,64	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 390,00	5 090,00	0,00
28188	Autres	4 254,25	4 219,00	0,00
313	Matières premières et fournitures	16 241,99	7 426,14	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		732 489,09	671 710,57	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		732 489,09	671 710,57	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		732 489,09	2 231 608,96	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	341 736,24
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 573 345,20
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominat (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 102 320,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 102 320,00									
00600072378	CREDIT AGRICOLE	13/04/2006		13/07/2006	107 320,00	F		3,880	3,939		T	X Echéance constante		A-1
00600564686	PROVENCE COTE D'AZUR													
	CREDIT AGRICOLE	24/05/2011		25/09/2011	650 000,00	F		3,980	4,039		T	X Echéance constante		A-1
0421485490001	PROVENCE COTE D'AZUR													
	BCME	30/03/2005		30/03/2006	250 000,00	F		3,690	3,932		T	X Echéance constante		A-1
17982001	SOCIETE GENERALE	22/10/2009		22/01/2010	650 000,00	F		4,190	4,256		T	X Echéance constante		A-1
684433E	SA CAISSE D'EPARGNE	05/01/2023		05/02/2023	750 000,00	R		3,500	3,053		A	X Echéance constante		A-1
A29140K9	SA CAISSE D'EPARGNE	23/06/2014		25/12/2014	500 000,00	F		3,250	3,324		T	X Echéance constante		A-1
AB056856	SA CAISSE D'EPARGNE	01/06/2005		25/10/2005	195 000,00	F		4,060	4,121		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00						
1681 Autres emprunts (total)					0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00						
1687 Autres dettes (total)					0,00						
Total général					3 102 320,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 326 630,71					168 439,63	46 162,15	0,00	21 728,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 326 630,71					168 439,63	46 162,15	0,00	21 728,82
00600072378		0,00	A-1	11 224,35	1,25	F		3,939	7 410,82	328,54	0,00	32,06
00600564686		0,00	A-1	83 696,39	1,42	F		4,039	55 243,35	2 513,41	0,00	18,87
0421485490001		0,00	A-1	25 756,43	1,42	F		3,932	17 013,00	716,80	0,00	0,90
17982001		0,00	A-1	235 470,28	5,25	F		4,256	38 899,81	9 254,83	0,00	1 590,77
684433E		0,00	A-1	750 000,00	23,08	R		3,053	0,00	26 687,50	0,00	19 969,38
A29140K9		0,00	A-1	203 157,86	5,17	F		3,324	36 082,64	6 165,84	0,00	90,50
AB056856		0,00	A-1	17 325,40	1,00	F		4,121	13 790,01	495,23	0,00	26,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					
Total général		0,00		1 326 630,71				168 439,63	21 728,82

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros	1 326 630,71	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	341 736,24	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-41 100,00	-41 100,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	300 636,24	-41 100,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	59 898,39	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	300 636,24	-41 100,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	360 534,63	-41 100,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	283 399,63	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	664 284,43	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	380 884,80	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		283 399,63	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		168 439,63	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	168 439,63	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		114 960,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	114 960,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		664 284,43	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		664 284,43	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	42 635,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	721,00	0,00
2807	Fonds commercial	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 499,00	0,00
28131	Bâtiments	24 167,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	138 757,75	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	8 452,00	0,00
28154	Matériel industriel	8 969,76	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	2 717,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	133 693,00	0,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	65 317,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	10 296,64	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 090,00	0,00
28188	Autres	4 219,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	217 750,28	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	T O T A L	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	T O T A L
DIRECTRICE	A	1				1	
DIRECTRICE ADJOINTE	A	1				1	
COMPTABLE	A	1				1	
RESPONSABLE HEBERGEMENT ET ANIMATION RICHELME	A	1				1	
RESPONSABLE TECHNIQUE	A	1				1	
ADMINISTRATEUR RESEAU	A	1				1	
SPA MANAGER	A	1				1	
MAITRE NAGEUR	B	1	2			2.38	
RESPONSABLE DE CAISSE	B	1				1	
RESPONSABLE NETTOYAGE	B	1				1	
RESPONSABLE PERSONNEL BUREAU	B	1				1	
RESPONSABLE SERVICE REF	B	1				1	
SECRETAIRE DE DIRECTION	B	1				0.57	
AGENT ADMINISTRATIF ET ACCUEIL	B	3				3	
RESPONSABLE ESTHETIQUE	B	1				1	
ESTHETICIENNE	C	1	1			1.86	
AGENT DE SOINS	C		1			0.70	
ORVRIER D'ENTRETIEN – MAINTENANCE	B	5				5	
AGENT DE NETTOYAGE	C	3				2.86	
CHEF DE CUISINE	C	1				1	
TOTAL GENERAL		27	4	31		29.37	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi- année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
DIRECTRICE	A	ADM	1066	4.95		CDI
DIRECTRICE ADJOINTE	A	ADM	890	4.95		CDI
COMPTABLE	A	ADM	762	4.95		CDI
RESPONSABLE HEBERGEMENT ET ANIMATION RICHELME	A	ADM	438	4.95		CDI
RESPONSABLE TECHNIQUE	A	TECH	770	4.95		CDI
INFORMATIEN ADMINISTRATEUR RESEAU	A	ADM	658	4.95		CDI
SPA MANAGER	A	ADM	610	4.95		CDI
MAITRE NAGEUR	B	SP	562	4.95		CDI
MAITRE NAGEUR	B	SP	526	4.95		CDI
MAITRE NAGEUR	B	SP	382	4.95		CDI
RESPONSABLE DE CAISSE	B	ADM	610	4.95		CDI
RESPONSABLE NETTOYAGE	B	TECH	462	4.95		CDI
RESPONSABLE PERSONNEL BUREAU	B	ADM	462	4.95		CDI
RESPONSABLE SERVICE REF	B	ADM	546	4.95		CDI
SECRETAIRE DE DIRECTION	B	ADM	610	4.95		CDI
AGENT ADMINISTRATIF ET ACCUEIL	B	ADM	378	4.95		CDI
AGENT ADMINISTRATIF ET ACCUEIL	B	ADM	294	4.95		CDI
AGENT ADMINISTRATIF ET ACCUEIL	B	ADM	292	4.95		CDD
RESPONSABLE ESTHETIQUE	B	AUTRE	546	4.95		CDI
AGENT DE SOINS	C	AUTRE	426	4.95		CDI
ESTHETICIENNE	C	AUTRE	398	4.95		CDI
ESTHETICIENNE	C	AUTRE	310	4.95		CDI
ORVRIER D'ENTRETIEN - MAINTENANCE	B	TECH	394	4.95		CDI
OUVRIER D'ENTRETIEN - MAINTENANCE	B	TECH	578	4.95		CDI
OUVRIER D'ENTRETIEN - MAINTENANCE	B	TECH	450	4.95		CDI
OUVRIER D'ENTRETIEN - MAINTENANCE	B	TECH	474	4.95		CDI
OUVRIER D'ENTRETIEN - MAINTENANCE	B	TECH	430	4.95		CDI
AGENT DE NETTOYAGE	C	TECH	298	4.95		CDI
AGENT DE NETTOYAGE	C	TECH	306	4.95		CDI
AGENT DE NETTOYAGE	C	TECH	292	4.95		CDD
CHEF DE CUISINE	C	TECH	570	4.95		CDI
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985 (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES :

Pour : 5

Contre : /

Abstention : /

Date de convocation : 12/03/2025

Présenté par le PRESIDENT du conseil d'administration,

A Digne les Bains, le 27/03/2025

Le PRESIDENT, Francis KUHN

REGIE DES THERMES

04000 DIGNE LES BAINS

Tél : 04 92 32 32 92

N° Siret 538 052 044 00012

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A Digne les Bains, le 27/03/2025

Les membres du Conseil d'administration,

KUHN Francis

MAGAUD Marie-José

TEYSSIER Bernard

REINAUDO Gilbert

BLANC Michel

CAZERES Benoit

THIEBLEMONT Martine

LAMARQUE Olivier

LORION Anthony

Certifié exécutoire par le PRESIDENT du conseil d'administration, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Digne les Bains, le 27/03/2025

